







Compte-rendu de l'atelier "Partenariat pour améliorer les politiques pastorales en Tunisie»

Partenariat pour améliorer les politiques pastorales en Tunisie

22-23 Mai, 2017. Hôtel Averroes Iberostar, Yasmine Hammamet, Tunisie.

1. Contexte de l'atelier

Les parcours jouent un rôle primordial dans la durabilité des systèmes d'élevage pastoraux et contribuent au maintien de l'équilibre environnemental et des économies locales. Les bénéfices provenant des parcours sont estimés à **1.062 millions DT par an** soit le triple de ceux fournis par les forêts et correspondent à environ 1.5 % du PIB. Ils se répartissent en services d'approvisionnement (18 %), de régulation (78 %), services culturels (4 %) et la conservation de la biodiversité (2 %).

Ces espaces pastoraux connaissent une détérioration continue depuis plusieurs décennies. La superficie des parcours est passée de 6.1 millions d'hectares en 2005 à 5.5 millions en 2012. Il y a des facteurs directs et des causes sous-jacentes de la dégradation des parcours. Parmi les facteurs directs, on peut citer le défrichement à vocation agricole, les prélèvements illicites de bois, le surpâturage, les politiques inadéquates de sauvegarde du cheptel durant les années de sécheresse et la succession des années de sécheresse et les changements climatiques. Les causes sous-jacentes de la dégradation des parcours sont nombreuses et variées. Il y a des causes apparentées à la complexité du foncier, aux politiques agricoles et aux législations non appropriées et à la relation usagers – administration, à l'approche d'intervention top-down de l'administration, aux profondes mutations subies par les sociétés pastorales et agropastorales et au faible investissement dans le domaine pastoral. Le coût total de cette dégradation est estimé en Tunisie à 49.8 DT/ha et par an, soit 224 millions de DT par an pour l'ensemble du pays, correspondant à 21.1% de la valeur économique générée.

Les espaces pastoraux sont confrontés à plusieurs contraintes institutionnelles à savoir : (i) des stratégies nationales inefficientes et absence/inadéquation des codes pastoraux, (ii) multitude d'intervenants et absence de coordination entre les différentes institutions, (iii) absence d'organisations professionnelles agricoles fortes impliquant les pasteurs dans

l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et programmes (iv) Rareté des travaux de recherche et faible diffusion des résultats et (v) faible capacités des ressources humaines.

Dans le cadre de son programme de collaboration avec la Tunisie, le Centre International des Recherches Agricoles dans les Régions Sèches (ICARDA) avec l'appui financier du programme du CRP sur l'Elevage mené par l'ILRI et de la BMZ/GIZ, organise un atelier sur « Le partenariat pour améliorer les politiques pastorales en Tunisie »

Cet atelier représente une étape importante vers une meilleure politique pastorale en Tunisie en développant des stratégies pour une mise à jour <u>du code pastoral</u> adapté aux besoins de gérer les parcours collectifs d'une façon durable tout en assurant une utilisation équitable des ressources.

A cet effet, les thématiques qui seront abordées par l'atelier se résument comme suit :

- Aperçu sur la situation actuelle des parcours et place du pastoral dans la réglementation forestière actuelle (code forestier et textes d'application)
- Actions en cours, visions et perspectives des partenaires nationaux et internationaux
- Témoignage de quelques usagers des parcours (GDA, Conseils de Gestion)
- Des groupes de travail sur les aspects juridiques, la cartographie des acteurs et les modalités de synergies et les opportunités d'investissement et de financement auront lieu et leurs résultats serviront de base aux travaux de l'équipe en charge du projet.

2. Les participants

Parmi les 60 personnes invitées, 44 ont pris part aux travaux de l'atelier. Ils représentent 3 ministères, la profession et la société civile, l'assemblée des représentants du peuple, les organismes internationaux/régionaux et les chercheurs de l'ICARDA.

Les participants du Ministère de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (MARHP) sont au nombre de 23, 11 du niveau central et 12 des commissariats

régionaux de développement agricole (CRDA). Au niveau central, les participants furent :

- Une forte délégation de la Direction Générale des Forêts dirigée par son Directeur Général
- L'Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricole (IRESA) représentée par son Président et son Directeur Général
- L'Office de l'Elevage et des Pâturages (OEP)
- o Le Directeur de la Coopération Internationale du MARHP
- Les participants du MARHP au niveau régional comprennent les CRDAs de Kasserine, Gabès, Kairouan, Sidi Bouzid, Gafsa, Médenine, Tataouine et Béja.
- Un représentant du Ministère des collectivités locales et de l'environnement
- Un représentant (Directeur Général des Affaires Foncières) du Ministère des Domaines de l'Etat et des affaires Foncières
- La profession et la société civile sont représentées par l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP), 2 Groupement de Développement Agricole (Tataouine et Médenine), 3 conseils de gestion (Médenine, Tataouine).
- L'assemblée des représentants du peuple (ARP) a été représentée par la députée Mme Saadaoui.
- Deux organismes internationaux, la FAO (deux représentants) et le FIDA (1 représentant).
- 6 personnes ressources soigneusement sélectionnées pour leur compétence dans le domaine pastoral et juridique.
- 3 chercheurs de l'ICARDA.



Photo 1. Vue de la salle de conférence. Le zoom porte sur, de droite à gauche, Messoued Melina (Personne ressource, consultant indépendant), Youssef Saadani (Ex. DG de la DGF), Mme Najla Saadaoui (Députée à l'ARP), Hamed Daly (Chercheur INRAT), Hichem Ben Salem (DG IRESA).

3. Ouverture de l'atelier

L'ouverture a été assurée par M. Habib Abid, le Directeur Général des Forêts, qui a présenté la Stratégie Nationale de Développement et de Gestion Durable des Forêts et des Parcours et les mesures prises ou en cours pour améliorer le cadre juridique et la gestion des espaces sylvo-patoraux en Tunisie. Sur le plan institutionnel, le Directeur Général des Forêts a déclaré que le processus engagé pour la mise à niveau de l'administration forestière et éventuellement la création d'un Office des Forêts, des Parcours et de la Lutte Contre la Désertification est dans un stade avancé.



Photo 2. Ouverture de l'atelier ; de droite à gauche Messieurs Mohamed Bengoumi (FAO, FAO Subregional Office North Africa), Habib Abid (Directeur Général des Forêts, MARHP), Eliès Hamza (Président IRESA, MARHP), Sami Mrabet (Directeur Général des Affaires Foncières, Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières), Anis Ben Rayana (Directeur de la Coopération Internationale, MARHP)

La parole a été cédée par la suite à Mr. Mohamed Bengoumi, le représentant de la FAO, qui a rappelé la prédisposition de la FAO à soutenir tout processus visant l'amélioration des politiques de la gestion des ressources naturelles y compris les parcours.

Le Professeur Eliès Hamza, Président de l'IRESA, a salué l'initiative prise par l'ICARDA et les autres partenaires pour améliorer le cadre juridique dans le but d'une gestion durable des

espaces pastoraux en soulignant les équilibres environnementaux assurés par ces ressources.

Mr. Sami El Mrabet, le représentant du Ministère des domaines de l'Etat et des Affaires Foncières, a soulevé le problème de la disponibilité des statistiques et des données relatives aux parcours en Tunisie et la complexité de leur exploitation, notamment le volet foncier.

Mr. Anis Ben Rayana, le Directeur de la coopération internationale du MARHP, a rappelé les liens existants entre le Ministère et ses partenaires (ICARDA, FAO, FIDA, Banque Mondiale...) tout en réitérant la prédisposition du Ministère pour supporter toute les initiatives.

4. Bref aperçu sur les présentations introductives

Sept présentations et 4 témoignages des structures de gestion de projets de développement et des représentants des structures d'organisation de la population (GDA et conseils de gestion des parcours) ont occupée tout le programme de la matinée du premier jour.

Les présentations portaient sur :

- La première présentation a traité de « la situation actuelle des Parcours en Tunisie » par Mr. Ali Nefzaoui et Slim Jarradi qui a rappelé l'importance des espaces pastoraux aussi bien sur le plan géographique (30 % du territoire) qu'économique, écologique et sécuritaire. En se basant sur l'expérience acquise par le programme PRODESUD, l'accent a été mis sur l'importance du découpage selon les unités socio-territoriales et l'implication des communautés en tant que partenaires de développement et non comme «populations cibles ».
- La place du Pastoral dans la règlementation forestière actuelle par M. Maouia Chaouech et M. Sahbi Bedhief qui a signalé que seulement 33% des terres pastorales sont sujettes aux textes du code forestier. Cette citation a fait surgir des réactions de la part des participants et l'ont considéré comme une justification de plus vers l'élaboration du code pastoral.
- Les présentations des Partenaires de l'ICARDA (Direction Générale des Forêts, Office de l'Elevage et des Pâturages, la FAO et le FIDA) ont été axées sur les actions en cours ainsi que leurs visions et perspectives en matière de gestion durable des parcours.
- Les témoignages des représentants des conseils de gestion et des GDA convergent vers un appel à la cogestion et l'instauration d'une approche de travail partenariale. Ils ont signalé, aussi, la difficulté de la gestion et de développement des ressources pastorales suivant le découpage administratif.
- La présentation de Dr Jutta Werner a porté sur la revue de quelques expériences internationales du processus de l'élaboration du code pastoral et où elle a soulevé les

5 principes de base à savoir: l'accès à la ressource, les règles d'usage, le consensus pour une gestion durable, la gestion des conflits et le rôle des différents acteurs.

Les discussions par la suite, ont porté essentiellement sur:

- L'élaboration des plans d'aménagement pastoraux et des conventions de mise en œuvre,
- La problématique de la gestion participative et la promotion de la cogestion des ressources pour la durabilité des écosystèmes pastoraux (l'exemple des parcours de Haj Gacem, Sfax, est défiant dans ce sens)
- La recherche et innovation en matière des écosystèmes pastoraux et en perte de vitesse durant ces dernières années. La promotion de cet aspect est primordiale.

5. Résultats des travaux de groupe

Trois groupes de travail ont été constitués:

- Groupe 1: Aspects juridiques
- Groupe 2: Cartographie des acteurs et modalités de synergies
- Groupe 3: Opportunités d'investissement et de financement.

Le travail a concerné le diagnostic de la situation actuelle, des contraintes et blocages de promotion des parcours en Tunisie, les attentes des différents acteurs et les perspectives d'amélioration et d'engagement d'un processus de concertation élargi.

5.1. Groupe de travail 1 : Aspects juridiques

Facilitateur: El Haj MaouiaTouhami

Rapporteur: Ameur Mokhtar

Termes de référence :

L'objectif d'un code forestier mis au jour est d'assurer que la gestion des parcours à travers des communautés locales soit légalisé, réglé et protégé par le code forestier et que le rôle des différents acteurs soit clarifie.

L'objectif de ce groupe de travail est de regarder les textes juridiques du code forestier actuel et d'analyser :

- Quels textes sont concernés d'une mise à jour
- Pourquoi est-ce-que ces textes doivent être mis a jour
- Elaborer des propositions pour des nouvelles formulations des textes

Afin de s'inspirer les textes des codes pastoraux de la Maurétanie ainsi que le texte du code pastoral Marocain sont mis à disposition au groupe de travail. Il faut pourtant bien noter que ces codes pastoraux ne sont pas forcément des exemples à suivre comme le contexte de la

Tunisie est parfois très différent, mais peuvent servir comme base de discussion pour une mise à jour du code forestier Tunisien.

Le facilitateur appuiera le rapporteur en fin de l'exercice pour l'élaboration de son compterendu à remettre aux organisateurs de l'atelier.



Photo 3. Groupe de travail 1 (aspects juridiques)

Principaux résultats

Evolution du cadre juridique

La gestion des terres de parcours s'est toujours faite dans le cadre des réglementations forestières qui ont connues un certain nombre de modifications depuis plus d'un siècle (tableau 1). En effet, la première réglementation forestière date de 1871. Cette dernière a traitée de l'organisation du pacage dans les nappes alfatières et dans les sous-bois ; mais c'est aussi cette première réglementation qui a traité du statut particulier des terres collectives.

Après l'indépendance la réglementation forestière a connu trois dates importantes ; à savoir la promulgation du premier code forestier de 1966, la loi portant sur la protection des terres agricoles de 1983 et la refonte du code forestier de 1988.

Tableau 1. Evolution du cadre juridique des parcours en Tunisia

Echelle temps	Evolution du cadre juridique (parcours)	Echille de temps	F volution ch Cadre Juridique (Parlours)
1871	Première réglementation forestière	1871	Nère Reglementation Forestiere
1904	Décret relatif à l'organisation du pacage dans les nappes alfatières	1904	Décrêt relatif à la ment l'organisation du pacage dans les nappes alfatières
1920	Décret portant sur l'organisation du pacage dans les sous-bois et les forêts	1920	Décrét portant sur l'organisation du pacage dans les couc bois et les forêts Lois relative àtazzau ctatut particulier des terres collectives
1964	Lois relatives au statut particulier des terres collectives	1966	Promulgation 1ercocle Forestier
1966	Promulgation du premier code forestier	1974	Lois réglementant la soumission des parcons collectife et demandar au régime forestici
1974	Lois réglementant la soumission des parcours collectifs et domaniaux au régime forestier	1983	Lois protection des terres agricoles Réfonte du code Forestier
1983	Lois portant sur la protection des terres agricoles		Lois portant modification ale lois relative our terres collectives
1988	Refonte du code forestier		
	Lois portant modification des lois relatives aux terres collectives	V	

La complexité du foncier des terres à vocation pastorale et les textes juridiques les régissant

A la complexité et le flou juridique gérant les terres de parcours s'ajoute la complexité et le flou du statut foncier. Il est à noter qu'il n'y a pas de carte des terres de parcours selon leur statut foncier. Les parcours obéissent au moins à 4 types de statut foncier, à savoir :

- Les parcours collectifs
- Les parcours forestiers
- Les parcours domaniaux et
- Les parcours privés

Les textes juridiques existants ne couvrent l'ensemble de ces statuts fonciers et laissent planer un flou juridique qui constitue selon les situations un frein majeur à une gestion durable des parcours et voire même une cause de leur dégradation. Les textes juridiques existant sont :

- Les lois relatives aux terres collectives
- Le code des droits réels et
- La loi relative à la protection des terres agricoles

Les blocages juridiques

Le groupe a ensuite longuement débattu des blocages juridiques qui freinent le développement et la bonne gouvernance des terres de parcours. Ces blocages couvrent pratiquement tous les domaines, allant de l'institutionnel au juridique.

- 1. Absence d'institution spécifique pour la gestion des parcours. En effet, et selon le statut juridique il y a une multitude d'institutions qui ont affaire aux terres de parcours; ces institutions fonctionnent selon des règles différentes et en l'absence d'une vision holistique qui traite de tous les aspects relatifs au paysage pastoral.
- 2. Le code forestier ne couvre qu'environ 33 % des terres de parcours. Ce constat est dramatique et dénote que les deux tiers de terres de parcours sont réellement gérés par l'arbitraire et rien qu'avec cet argument, nous pouvons justifier amplement la nécessité d'avoir un code pastoral.
- 3. Blocage au niveau des conseils de tutelle locaux et régionaux ainsi que les autres conseils de gestion et surtout
 - a. manque d'initiative et
 - b. absence de moyens financiers et logistiques.
- 4. Non application des procès-verbaux d'aménagement élaborés par les services de la DGF et concerne les parcours forestiers, collectifs sous régime forestier ou domaniaux. Ceci est dû à au moins trois facteurs, à savoir :
 - a. Le manque de vision et de volonté
 - b. L'absence de conventions et
 - c. L'absence de moyens financiers
- 5. Le découpage administratif ne coïncide pas avec les limites territoriales des conseils de gestion d'où l'émergence de conflits de compétences. Le découpage administratif effectué pendant la colonisation et poursuivi après l'indépendance a été effectué avec un souci particulier, à savoir abolir le fait tribal pour des raisons sécuritaire durant la colonisation ou comme un choix politique conforme avec l'Etat moderne et solidaire. Malheureusement, les ressources naturelles et les parcours collectifs en particulier appartiennent à des « Arouchs » dont les contours géographiques ne sont pas en conformité avec les contours des entités administratives. La quasi-totalité des projets de développement ont été construit sur la base des divisions administratives et non tribales engendrant des conflits difficiles à résoudre.
- 6. Non réglementation d'autres activités dans les espaces pastoraux. Jusqu'à maintenant, le parcours n'est perçu que sous l'angle ressource fourragère, alors que celle-ci est de moins en moins importante et ne représente plus que quelques 18 % de la valeur économique des parcours. D'autres activités associées aux parcours, ne sont malheureusement pas considérées par les législations actuelles.

Propositions concrètes:

- 1. Sur le plan institutionnel
 - a. Revoir le statut des conseils de gestion et des conseils de tutelles locaux et régionaux afin de les doter des outils nécessaires pour gérer les terrains de parcours sous tutelle
 - b. Créer un organisme doté de la personnalité civile et l'autonomie financière, charge de l'organisation de la gestion des parcours collectifs
- 2. Sur le plan juridique :
 - a. Harmoniser les textes juridiques en vigueur
 - b. Prévoir une législation pastorale spécifique aux parcours collectifs

5.2. Groupe de travail 2 : Cartographie des acteurs et modalités de synergies

Facilitateur: Youssef Saadani **Rapporteur**: Massoud Meliane

Termes de Référence :

Après une brève introduction sur la multiplicité des acteurs dans les espaces pastoraux (identité pastorale) et leur rôle dans la promotion et la durabilité des gestions de ces ressources fragiles, le facilitateur essayera d'engager les participants dans un processus d'identification, de clarification des rôles et des attentes des différents opérateurs/acteurs impliqués.

Pour ce faire, les participants seront conduit à organiser leurs connaissances et idées en appliquant deux outils d'analyse à savoir (i) la matrice d'analyse des acteurs (identification, rôles et domaines d'intérêt, types d'appui attendu) et (ii) le diagramme d'importance et

influence des différents acteurs pour la gestion des ressources pastorales afin de définir des catégories d'acteurs influents et à intérêts particuliers.

Une validation des résultats de ses analyses sera effectuée collectivement avant de passer à l'élaboration d'un Agenda de mise en œuvre des principales actions de mobilisation des principaux acteurs et d'amélioration du niveau de collaboration.

Le facilitateur appuiera le rapporteur en fin de l'exercice pour l'élaboration de son compte rendu à remettre aux organisateurs de l'atelier.



Photo 4. Groupe 2 Analyse des acteurs

Résultats

Le groupe de travail 2 s'est composé d'une dizaine de personnes. Son travail, facilité par Mr. Youssef Saadani, a porté sur la cartographie des acteurs. Il a été accompli par référence à 3 outils, chacun constituant, par ailleurs, une étape ; soit selon leur ordre chronologique :

- L'identification des acteurs et leur regroupement en catégories affines ;
- L'analyse des acteurs en fonction de 3 critères : le lien avec la ressource, l'influence dans la prise de décision et les attentes/points d'intérêts ;
- La représentation des acteurs dans une matrice «influence / importance»
- un 4^{ème} critère retenu, les actions /mesures à entreprendre, n'a pu être appliqué par manque de temps.

Les catégories d'acteurs

Face à la multitude d'acteurs impliqués actuellement ou potentiellement dans le futur, les participants les ont organisé en catégories qui sont au nombre de 6, à savoir :

l'administration (1), la profession (2), les partenaires (3), les usagers (4), les ayant-droits (5) et les structures déconcentrées et traditionnelles (6) (Figure 1).

- Catégorie 1 : L'administration. L'administration est représentée aussi bien au niveau central que régional ou local. Plusieurs ministères sont concernées et en particulier, le ministère de l'agriculture, le ministère des affaires locales et de l'environnement, les ministères de l'intérieur et de la défense nationale car ils sont directement responsables des aspects sécuritaires inhérents à la distribution géographique des parcours (régions frontalières). L'administration est supposée assurer le contrôle, l'arbitrage, le développement et l'investissement, la régulation, la législation, les politiques et les stratégies et la coordination.
- Catégorie 2 : La profession. Les organisations socio-professionnelles (GDA, SMSA, Coopératives), les artisans et la société civile dans un sens large font partie de cette catégorie. La relation de la profession avec les ressources pastorales concerne l'exploitation de la ressource, la défense des intérêts des usagers et des ayants-droit, l'organisation et le développement et l'investissement.
- Catégorie 3 : Les partenaires. L'importance des partenaires est souvent sous-estimée et pourtant ils jouent un rôle important ; les bailleurs de fonds, la coopération internationale, les médias et les politiciens appartiennent à cette catégorie. La relation entre cette catégorie et le parcours concerne l'investissement, le développement des capacités, le lobbying, et l'arbitrage.
- Catégorie 4 : les usagers. Les pasteurs ne sont pas les seuls usagers ; d'autres usagers sont aussi concernés tel que le ministère du tourisme, le ministère de l'intérieur et le ministère de la défense. Ces usagers sont concernés par des activités tel que l'exploitation, le développement et l'investissement et l'organisation.
- Catégorie 5 : Les ayants-droit. Les propriétaires/agriculteurs et les éleveurs sont les principaux ayants-droit. Ils sont surtout concernés par l'exploitation et l'investissement.
- Catégorie 6 : Les structures déconcentrées et traditionnelles. C'est une catégorie importante car elle englobe les collectivités régionales et locales, les conseils de gestion et le Mi'ad qui a toujours joué un rôle important dans la gestion du patrimoine pastoral collectif. Cette catégorie est liée à la ressource à travers plusieurs fonctions

vitales telles que l'arbitrage, l'apurement foncier, le développement et l'investissement, l'organisation et la coordination.

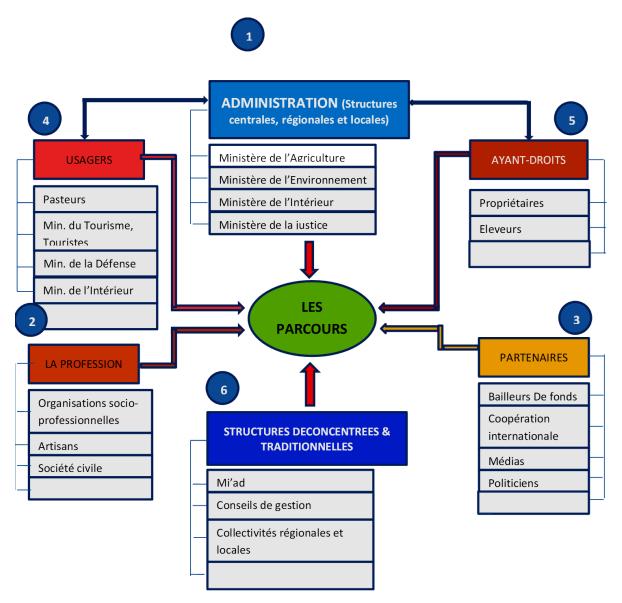


Figure 1. Les catégories d'acteurs potentiellement impliqués dans la gouvernance des espaces pastoraux

Analyse des acteurs

Les critères préconisés pour effectuer cette analyse se définissent comme suit (Tableau 2) :

- Le lien avec la ressource : identification du ou des liens de la catégorie d'acteurs avec les parcours, aussi bien en tant que ressource pastorale qu'en tant qu'écosystèmes ;

- La décision : le pouvoir détenu par la catégorie d'acteurs ou son poids dans la prise de toute décision relative aux parcours, ce critère a été estimé, pour chaque catégorie, moyennant l'attribution de 2 notes de 1 (très faible) à 5 (très fort), la première (numérateur) pour caractériser la situation actuelle et la deuxième (dénominateur)

- pour caractériser l'évolution attendu dans un proche futur (instauration des structures de déconcentration de l'administration)
- Les attentes/points d'intérêts : identification de ce que cherche à poursuivre chaque catégorie et des intérêts qu'elle focalise.

Tableau 2. Analyse des acteurs

Catégorie	Lien avec la ressource	Décision*	Attentes / Points d'intérêts
C	Contrôle	5/3	Durabilité de la ressource
(1)	Arbitrage		Paix sociale
lon	Développement /		Sécurité des frontières
ati	Investissement		Exode rural
str	Régulation		Bien-être des populations
ini	Législation		
<u> </u>	Politiques et stratégies		
Administration (1)	Coordination		
Profession (2)	Exploitation de la ressource	2/4	Participation à la prise de décision
) u	Défense des intérêts des		Meilleure organisation de la filière
[0]:	usagers et des ayants droits		Répartition équitable des biens et
ess	Organisation		des services
rof	Développement /		Meilleure participation aux
Pı	Investissement	4.44	politiques et stratégies
	Investissement	1/4	Duplication des expériences
se.	Développement des capacités		réussies
air	Lobbying		Promotion du développement local
en	Arbitrage		Implication de la société civile
Partenaires (3)			Implication des femmes et des
	Exploitation	3/3	enfants Durabilité de la ressource
(4)	Développement /	3/3	Meilleure implication et
rs (Investissement		participation
ge	Organisation		Partage équitable des bénéfices
Usagers (4)	Organisation		Développement des parcours
	Propriétaire	2/2	Faire valoir
. 6	Investisseur	2/2	Rentabilité
nts t (E	mvestisseur		Remainine
Ayants- droit (5)			
₹ च	Arhitraga	3/5	Durabilité de la ressource
s s	Arbitrage Apurement foncier	3/3	Amélioration et renforcement des
lle l	Développement /		rôles
es rté rté	Investissement		Développement des capacités
ur, cer ion	Organisation		Developpement des capacites
on Jiti	Coordination		
Structures déconcertées et traditionnelles (6)	Goordination		
C t			

^(*) Le chiffre indiqué dans le numérateur représente la situation actuelle et le dénominateur la projection dans le futur.

La matrice « influence / importance »

Actuellement, l'administration (1) est la catégorie la plus importante et la plus influente alors que la profession (2) est la moins importante et la moins influente. De même les partenaires (3) et les structures déconcentrées et traditionnelles sont moyennement importants et peu influents. Quant aux usagers, ils sont actuellement influents mais peu importants. Les ayants droits moyennement influents mais importants (Figure 2).

Dans le futur et suite aux changements que le pays est en train de connaître il faudra s'attendre à un rôle de plus en plus important des organisations déconcentrées et traditionnelles, la profession et les ayants-droits; ces catégories seront de plus en plus importantes et influentes. Quant aux usagers et la profession ils seront peu influents mais importants.

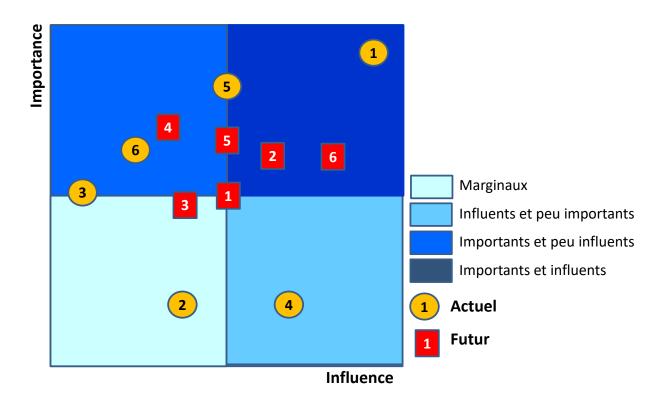


Figure 2. Représentation des différentes catégories d'acteurs selon leur importance/influence actuellement et dans le futur. (1) L'administration, (2) la profession, (3) les partenaires, (4) les usagers, (5) les ayants-droits, (6) les structures déconcentrées et traditionnelles.

5.3. Groupe de travail 3 : Aspects financiers et économiques

Facilitateur: Mohamed Amrani

Rapporteur: Hamed Daly

Termes de référence

Présentation des bénéfices économiques des parcours

Présentation des coûts de dégradation

Les principales questions à traiter :

- Les incitations financières existantes pour la conservation et la gestion durable des parcours
- Les incitations financières pour le changement des usages des terres de parcours (plantation d'oliviers, élevage)
- Les autres incitations pour le changement des usages des terres de parcours (droits de propriété)
- Qu'est ce qui doit changer :
 - o Mécanismes financiers et économiques pour la gestion durable des parcours
 - Comment éliminer les incitations financières pour la conservation des usages des terres ?
 - Comment éliminer les autres facteurs favorisant le changement des usages des terres de parcours ?

Résultats



Photo 5. Groupe 3 à l'œuvre

Opportunités d'investissement et de financement

Les opportunités d'investissement dans les parcours en Tunisie sont nombreuses et liées aux services de l'écosystème. Le tableau suivant donne un aperçu sur ces opportunités (Tableau 3).

Dans la pratique jusqu'à présent cette richesse des services de l'écosystème du paysage pastoral n'est pas encore valorisée/considéré et les investissements actuels sont essentiellement autour de l'élevage qui demeure la principale source de revenu agricole dans ces zones marginales. D'autres opportunités d'investissement concernent surtout l'investissement dans la protection de l'environnement (lutte contre la désertification, l'ensablement, conservation de la biodiversité, etc.) et la réduction des émissions de CO2 existent et méritent d'être consolidées. D'autres acteurs prometteurs méritent toute l'attention et en particulier la promotion du tourisme désertique, la valorisation des plantes médicinales, et le grand domaine des énergies renouvelables et solaire en particulier (Tableau 3).

Tableau 3: Les services de l'écosystème pastoral

Produits	Commercialisable (1)	Non commercialisable	(1 & 2)
Deal of the later of the same	V	(2)	
Production de fourrage	X		
Les produits de l'élevage	X		
Loisir	X		
Energie (bois, charbon, énergie solaire, éolienne)	X		
Biomasse non fourragère (huiles, miel,	X		
plantes médicinales, etc.)			
Faune			X
Atténuation des changements			X
climatiques / séquestration de C			
Infiltration d'eau			X
Valeur culturelle			X
Biodiversité		X	
Contrôle de l'érosion et lutte contre la		X	
désertification			
Fertilité des sols (matière organique,		X	
légumineuses)			

Les sources de financement se limitent jusqu'à maintenant au budget de l'état (moyens propres ou crédit auprès des bailleurs de fonds internationaux), les mécanismes de financement internationaux s'intéressent aussi à ces aspects. L'essentiel de l'effort dans la mobilisation des moyens de financement devrait se considérer le financement privé et le partenariat public-privé.

Les modes de financement actuel ne sont pas encore basés sur des incitations liées aux services fournis mais il consiste dans des subventions liées à l'élevage et surtout orientées vers les intrants. De cette façon il n'est pas possible d'orienter les moyens de financement limités vers des pratiques préservant la durabilité de l'écosystème pastoral.

Dans le tableau suivant (Tableau 4) figure le cadre pour les opportunités d'investissement qui est par la suite analysé par type de parcours en soulignant les forces, les faiblesses et les recommandations pratiques pour le futur.

Tableau 4. Opportunités d'investissement et sources de financement dans les espaces pastoraux

Cad	Cadre pour les opportunités d'investissement		Sources de financement	
1.	Amélioration de l'élevage	1.	Budget de l'Etat	
2.	Investissements dans l'augmentation de la production fourragère	2.	Mécanismes de financement internationaux	
3.	Réduction de la dégradation, lutte contre	3.	Partenariat Public Privé	
	l'ensablement		Privé	
4.	Investissement dans la réduction des émissions de CO2			
5.	Tourisme / artisanat			
6.	Plantes médicinales, apiculture			
7.	Energie renouvelable (Panneaux solaires / énergie éolienne)			

Opportunités d'investissement et de financement « Parcours privés »

L'OEP est le principal intervenant, pour ne pas dire le seul, dans les parcours privés. Il a développé une série de mécanismes d'aides et de compensations pour réaliser son programme d'amélioration des parcours. Ces mécanismes sont globalement généreux et attirent beaucoup d'agriculteurs. Les faiblesses majeurs de ce programme est le développement d'une attitude de « chasseur de primes » auprès des agriculteurs. En fait, en l'absence d'une évaluation neutre et indépendante de ce programme, il est difficile de se prononcer sur son efficacité et sur son impact sur le terrain. Il s'agit également des subventions et non des incitations liées aux services écosystémiques fournis. Quelques subventions existantes (comme des subventions liées aux plantations des oliviers sur les parcours ne favorisent d'ailleurs pas une gestion durable des parcours (Tableau 5).

Pour améliorer ce système, le groupe recommande plusieurs interventions dont la création d'un fonds de développement pastoral, des incitations pour lutter contre le défrichement et de limiter, voire même interdire les incitations pour la plantation d'olivier dans les terres de parcours.

Tableau 5. Opportunités d'investissement et de financement dans les parcours privés

Incitations existantes	Forces	Faiblesses	Recommandations		
Intrants: Cactus (100%) Arbustes (100%) Semences pastorales (20 – 30%), travail du sol => Contribution à l'investissement privé Compensation pour 3 ans (plantation, mise en défens) cactus, arbustes => sous forme d'aliments concentrés (son, orge)	Interlocuteur	 Suivi après 3 ans (chasseurs de primes) Subventions orientées vers les intrants Incitations pour les plantations d'oliviers et autres programmes parallèles responsables de la dégradation des ressources naturelles 	 Incitation basée sur les services fournis égale au manque à gagner de l'agriculteur, Création d'un fonds de développement pastoral, Réduction des impôts (si une partie du bénéfice est utilisée pour la gestion durable des parcours) Incitations contre le défrichement Etude pour possibilités d'alimentation du fonds: GEF, REDD+ Appui étatique à l'écotourisme Interdire les incitations pour la plantation des oliviers dans les parcours 		

Opportunités d'investissement et de financement « Parcours collectifs soumis au régime forestier »

Pour les parcours collectifs soumis au régime forestier, le financement est toujours étatique à travers la DGF. Aucune compensation ou incitation n'est accordé aux bénéficiaires, ce qui est en conformité avec la loi mais qui constitue aussi une faiblesse. Parmi les recommandations proposées, nous citons comme pour les parcours privés, la création d'un fonds de développement pastoral, l'interdiction des incitations pour la plantation des oliviers dans les parcours et les incitations pour limiter le défrichement. Devant l'échec relatif de la mise en œuvre des plans de gestion actuel, le groupe recommande d'élaborer des plans de gestion de façon participative (par les GDA par exemple) et d'assurer un co-financement et des incitations par le budget de l'état ou par les mécanismes internationaux (GEF, REDD+). Le plan de gestion élaboré de façon participative et approuvé par les services étatiques déconcentrés devrait servir comme précondition nécessaire pour les GDA afin d'avoir accès aux crédits, aux subventions et aux cofinancements par l'Etat (Tableau 6).

Tableau 6. Opportunités d'investissement et de financement « Parcours collectifs soumis au régime forestier »

Incitations existantes	Forces	Faiblesses	Recommandations
Investissements étatiques		- Pas de compensation par la loi	- Partenariat entre l'Etat, les conseils de gestion et les GDA pour le financement de la gestion des parcours / autres services (écotourisme,)
			- Création d'un fonds de développement pastoral
			- Interdire les incitations pour la plantation des oliviers dans les parcours
			- Incitations contre le défrichement
			- Appui étatique à l'écotourisme
			- Etudes pour possibilités d'alimentation du fonds: GEF, REDD+
			- Elaborer de façon participative un plan de gestion (par les GDA) => cofinancement par l'Etat / accès aux crédits / subventions lies au fonctionnement du plan de gestion

Opportunités d'investissement et de financement « Parcours collectifs non soumis au régime forestier »

Il s'agit ici des parcours collectifs appartenant aux « Arouchs » et où l'Etat assure l'investissement dans les infrastructures de base alors que l'investissement au sein des communautés est généralement assuré par la population elle-même (GDA ou SMSA) ou à travers des sources de financement des mécanismes internationaux (GEF, UNDP, etc...). La principale force de ce système, du moins à travers les expériences vécues dans les gouvernorats du Sud Est, est la forte implication des usagers et des ayants-droits. L'absence d'un vis-à-vis individuel (une personne physique) rend la mise en œuvre des incitations ou des subventions quasiment impossible, du moins selon les réglementations actuellement en vigueur (Tableau 7). La seule option développée dans le cadre des projets PRODESUD I et II et PRODEFIL est l'attribution des incitations pour la communauté afin de réaliser des actions et œuvres collectives. En plus des recommandations citées ci-dessus pour les parcours collectifs sous régimes forestiers ou privés, il est urgent de réviser les lois relatives aux GDA

pour leur permettre d'assurer des activités à caractère économique et de reconnaitre formellement l'attribution des incitations pour les communautés pastorales.

Tableau 7. Opportunités d'investissement et de financement « Parcours collectifs non soumis au régime forestier »

Incitations existantes	Forces	Faiblesses	Recommandations
Investissements étatiques (infrastructure,)		- Pas de vis-à-vis pour des incitations	- Partenariat entre l'Etat, les conseils de gestion et les GDA pour le financement de la gestion des parcours / autres services (écotourisme,)
Investissements pour les projets			- Création d'un fonds de développement pastoral
(proposés par GDA, SMSA)			- Interdire les incitations pour la plantation des oliviers dans les parcours
			- Incitations contre le défrichement
			- Appui étatique a l'écotourisme
			- Etude pour possibilités d'alimentation du fonds: GEF, REDD+
			- Elaborer de façon participative un plan de gestion (par les GDA) =>
			- cofinancement par l'Etat / accès aux crédits / subventions lies au fonctionnement du plan de gestion

Opportunités d'investissement et de financement « Parcours domaniaux »

Les parcours domaniaux ont un statut foncier particulier : ils appartiennent à l'Etat. Ce statut est en cours d'être débattu et il n'est pas exclu qu'une bonne partie de ces parcours serait privatisée et allouée à des bénéficiaires. Les investissements existant, certes faible, sont assurés par l'Etat. Le groupe recommande de faciliter l'obtention de concessions et la promotion de l'écotourisme et d'autres activités ne mettent en péril la durabilité de ces parcours (Tableau 8).

Tableau 8. Opportunités d'investissement et de financement dans les parcours domaniaux

Incitations existantes	Forces	Faiblesses	Recommandations
Investissements étatiques (infrastructure,) Investissements pour les projets (proposés par GDA, SMSA)		- Pas assez d'investissements	 Concessions Développement de l'écotourisme et d'autres activités qui n'influencent pas la durabilité des parcours (panneaux solaires,) Révision des redevances Payement des droits d'entrée (parcs)

6. Prochaines étapes

Plusieurs tâches sont planifiées pour le prochain semestre.

- (i) Finalisation du compte-rendu de l'atelier
- (ii) Distribution du compte-rendu et des documents produits par l'atelier à tous les partenaires
- (iii) Analyse de cadre légal actuel et identification et proposition d'articles de lois pour combler les insuffisances (étude à conduire par un juriste)
- (iv) Ateliers régionaux avec les principaux acteurs. Quatre ateliers sont prévus : Sud-Est, Sud-Ouest, Centre et Nord-Ouest.
- (v) Elaboration des rapports régionaux
- (vi) Réunion d'information avec la Commission de l'Agriculture au sein de l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP)

Partenariat pour améliorer les politiques pastorales en Tunisie

22-23 Mai, 2017. Hôtel Averroes Iberostar, Yasmine Hammamet, Tunisie

Programme

Lundi 22 Mai	Activités	Président (e)	
08:30-09:00	Enregistrement		
09:00-09:30	Ouverture Présentation des objectifs et du programme de l'atelier Ali Nefzaoui		
09:30-10:00	Aperçu sur la situation actuelle des parcours en Tunisie Ali Nefzaoui et Slim Jarradi	Habib Abid	
09:30-10:00	Place du pastoral dans la réglementation forestière actuelle (code forestier et textes d'application) El Haj Maouia et Sahbi Bedhiaf		
09:30-10:00	Pause-café		
10:30-11:30	Actions en cours, visions et perspectives des partenaires		
10:30-10:45	Direction Générale des Forêts		
10:45-11:00	Office de l'Elevage et des Pâturages	Anis Ben	
11:00-11:15	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)	Rayana	
11:15-11:30	Fonds International de Développement Agricole (FIDA)		
11:30-12:00	Discussion		
12:00-13:00	Témoignages des usagers des parcours		
12:00-12:15	Groupements de développement agricole (GDA)	Ali Bouaicha	
12:15-12:30	Conseils de gestion	All Boudicha	
12:30-13:00	Discussion		
13:00-14:30	Déjeuner		
14:30-15:00	Vers l'élaboration d'un code pastoral pour la gestion participative des parcours en Tunisie Jutta Werner	Youssef Saadani	
15:00-15:30	Constitution des Groupes de Travail et présentation des termes de références	Saudulli	
15:30-16:00	Pause-café		
16:00-18:00	Travaux de groupes		

	Groupe 1 : Aspects juridiques	
	Facilitateur: El Haj Maouia	
	Rapporteur: Ameur Mokhtar	
	Groupe 2 : Cartographie des acteurs et modalités de	
	synergies	
	Facilitateur : Youssef Saadani	
	Rapporteur : Massoud Meliane	
	Groupe 3 : Opportunités d'investissement et de financement	
	Facilitateur : Mohamed Amrani	
	Rapporteur : Hamed Dali	
Mardi 23	Activités	Président (e)
Mai		
09:00-10:30	Travaux de groupes (continuation)	
10:30-11:00	Pause-café	
11:00-12:00	Travaux de groupes (continuation)	
12:00-12:30	Présentation et discussion des résultats du groupe de travail 1	
12:30-14:00	Déjeuner	
14:00-14:30	Présentation et discussion des résultats du groupe de travail 2	Mohamed Bengoumi
14:30-15:00	Présentation et discussion des résultats du groupe de travail 3	Dengou
15:00-15:30	Présentation et validation d'un plan d'action pour les prochaines étapes	
15:30-15:45	Clôture	
15:45-16:15	Pause-café	